

L'ÉMERGENCE DES SOCIAL IMPACT BONDS EN EUROPE

Hans DEBLIECK

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | MAI 17
Économie sociale





COMPRENDRE POUR AGIR

L'ÉMERGENCE DES SOCIAL IMPACT BONDS EN EUROPE

Hans DEBLIECK

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. L'UNION EUROPÉENNE ET LES SOCIAL IMPACT BONDS	4
1. Les outils européens en développement	4
2. Traitement des SIB dans les textes officiels	5
II. LES SIB DANS LES ÉTATS MEMBRES	6
1. Royaume-Uni	7
2. France	7
3. Belgique	8
4. Finlande	9
CONCLUSION	10
BIBLIOGRAPHIE	11

AVANT-PROPOS

Dans un discours d'octobre 2014 au Parlement européen, le Président de la Commission Jean-Claude Juncker exprimait sa volonté de voir l'Europe se doter d'un « triple-A social »¹, référence directe à la note la plus haute octroyée par les agences de notation aux pays ou entreprises en excellente santé financière. Il souhaitait ainsi encourager d'une part, le renforcement des standards sociaux européens et d'autre part, les initiatives politiques visant à donner une plus grande importance aux problématiques sociales et liées à l'emploi. Si le triple-A social européen semble encore lointain aujourd'hui, certains observateurs continuent de penser que les *Social Impact Bonds* (SIB) permettront un renforcement majeur de l'Europe sociale.

En tant qu'alternatives aux outils de financement classiques, les SIB intéressent de plus en plus les institutions européennes² bien qu'elles restent encore fort prudentes. Quelle position l'Union européenne adopte par rapport aux SIB ? Existe-t-il des instruments supranationaux favorisant leur développement ? Quels sont les projets futurs de la Commission européenne et des États membres dans le domaine ? Peut-on imaginer des règles européennes communes pour encadrer les différentes formes de SIB ? Autant d'interrogations importantes qui méritent un travail d'investigation.

Après s'être penché dans une première note d'analyse sur les problèmes et opportunités associés aux SIB³, ce second papier se donne pour mission de présenter l'état de la question au sein des institutions européennes et des États membres.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink, Président

¹ Hamzaoui Mejed, « Émergence et logiques de la politique d'activation du social et de l'emploi », *Pensée plurielle*, 2/2005 (n° 10), p. 19-28.

² Daniel Edmiston, "Social Impact Bonds: Opportunities and Challenges for Social Innovation", *Creating Economic Space for Social Innovation* (CrESSI), février 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jSlcMn>

³ Hans Deblieck, *Social Impact Bonds: pour ou contre?*, décembre 2016. [En ligne] <http://bit.ly/2hO5oHN>

INTRODUCTION

L'objectif des SIB est d'attirer des fonds privés pour financer des politiques sociales innovantes en garantissant un retour élevé sur investissement si les objectifs sociaux sont atteints. Bien qu'ils semblent aujourd'hui destinés à un avenir prometteur – il existe déjà plus de 80 projets lancés ou en cours de lancement dans le monde⁴ – beaucoup critiquent leur fonctionnement ainsi que leur idéologie.

Cette note d'analyse poursuit le travail de PLS mené sur les SIB et décrit les approches adoptées par les institutions européennes ainsi que par les États membres.

Il s'agira dans un premier temps de se pencher sur les discussions en cours au sein des instances décisionnaires de l'Union à propos d'outils financiers destinés à accroître les investissements dans les biens sociaux. Les textes officiels et la législation européenne seront dans un second temps étudiés afin de comprendre l'évolution des débats supranationaux au sujet des SIB. Enfin, on se focalisera sur les politiques menées au sein de quatre États membres de l'Union à savoir le Royaume-Uni, la France, la Belgique et la Finlande.

⁴ Instiglio, "Impact Bonds worldwide": consulté le 13 juillet 2016 <http://bit.ly/2jsAceE>

I. L'UNION EUROPÉENNE ET LES SOCIAL IMPACT BONDS

Les institutions européennes ont récemment entamé un processus de réflexion sur les SIB. Cela se traduit non seulement par des travaux visant le développement d'outils financiers destinés à augmenter l'investissement dans les biens sociaux en Europe mais aussi par une augmentation des références faites aux SIB dans les textes officiels des institutions.

1. LES OUTILS EUROPÉENS EN DÉVELOPPEMENT

Une consultation avec les acteurs des SIB nationaux et menée par deux directions générales de la Commission (ECFIN et EMPL) est aujourd'hui en cours. Avec le Fonds européen d'Investissement⁵, celles-ci réfléchissent à l'opportunité de créer, dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), un Instrument d'Impact social (IIS) qui se composerait de deux piliers⁶ :

a) Un **label européen** qui certifierait l'action sociale de fonds d'investissement triés sur le volet. Ceux-ci gagneraient le titre de Fonds d'Impact social (FIS) et seraient destinés à investir spécifiquement dans la distribution de services sociaux aux populations les plus vulnérables en supportant les entreprises sociales. L'accent pourrait être mis ici sur l'enjeu des réfugiés et migrants et l'Europe espère que ces fonds, qui devraient attirer les investissements des banques nationales ainsi que du secteur privé, mobiliseront à terme 1 milliard d'euros pour les bénéficiaires finaux.

b) Un **projet pilote de paiement au résultat** dont le fonctionnement s'apparenterait à celui des SIB. Il aurait comme objectif l'accroissement de la distribution de services sociaux par les entreprises privées qui se verraient rémunérées à partir du moment où des objectifs sociaux spécifiques seraient atteints. La Plateforme européenne de conseil en investissement⁷ apporterait une assistance technique notamment au niveau du développement d'indicateurs nécessaires à la mesure de la performance sociale. Cet organe est « *le point d'accès à l'assistance aux investissements pour l'Europe. Initiative conjointe de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement (...), elle a pour but de renforcer le cadre de l'investissement et de l'activité en Europe grâce à un guichet unique offrant un éventail complet de services de conseil et d'assistance technique* »⁸.

L'IIS viendrait dès lors compléter les instruments existants tels que le Programme de l'UE pour l'Emploi et l'Innovation Sociale (EaSI)⁹ – qui soutient la modernisation des politiques sociales et de l'emploi, et l'accès au microfinancement et à l'entrepreneuriat social – et le *Social Impact Accelerator* (SIA). Lancé en mai 2013, le SIA est un partenariat public-privé européen pour l'investissement à impact social¹⁰. Il est géré par le Fonds européen d'investissement, et rassemble des ressources (243 millions d'euros en juillet 2015) provenant de la Banque européenne d'investissement ainsi que d'investisseurs externes tels que le Crédit coopératif ou la Deutsche Bank. Sa mission est d'investir dans des fonds d'impact social à destination des entreprises sociales européennes.

⁵ European Investment Fund, "Who we are": <http://bit.ly/1Mo5j80>

⁶ European Commission, "The Investment Plan for Europe, State of play", 13 January 2016.

⁷ Banque européenne d'investissement, « Présentation de la plateforme européenne de conseil en investissement » : <http://bit.ly/2i4LwQ>

⁸ Banque européenne d'investissement, *ibidem*.

⁹ European Commission, "EU Programme for Employment and Social Innovation (EaSI)" : <http://bit.ly/2knbuAp>

¹⁰ European Investment Fund, "The Social Impact Accelerator (SIA)": <http://bit.ly/2jN9nm3>

2. TRAITEMENT DES SIB DANS LES TEXTES OFFICIELS

a) Commission européenne

La réflexion européenne en matière de financement privé de l'action sociale débute avec le lancement d'Europe 2020, « *stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive* »¹¹ initiée par la Commission européenne et finalement adoptée en juin 2010 par les États membres.

Deux ans après le début de la crise économique et financière, l'augmentation de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale au sein de l'Union incite les dirigeants à inscrire dans cette stratégie un objectif social ambitieux et chiffré : « *réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté* »¹² d'ici 2020.

Le document ne mentionne pas explicitement les *Social Impact Bonds* comme piste possible pour atteindre cet objectif mais pointe néanmoins la nécessité de « *faire évoluer la méthode ouverte de coordination en matière d'exclusion et de protection sociales (...) vers un instrument visant à stimuler l'engagement des acteurs publics et privés* »¹³ et propose de « *mettre en œuvre des programmes afin d'encourager l'innovation sociale à destination des populations les plus vulnérables* »¹⁴.

Dans sa communication de février 2013 étudiant les moyens d'augmenter les investissements sociaux, la Commission européenne mentionne pour la première fois les SIB en utilisant l'appellation « *obligations à effet social* »¹⁵. Pour l'institution, ces instruments « *qui favorisent la participation de capitaux privés au financement de programmes sociaux en échange d'avantages financiers obtenus auprès du secteur public si le programme est concluant, sont des pistes à explorer parmi d'autres* »¹⁶. La Commission insiste également à cette occasion sur le fait que ce type d'obligations fait partie des formules de financement innovantes de l'action sociale permettant la réalisation d'économies budgétaires.

L'importance de diversifier les canaux de financement des programmes sociaux, entre autres via les obligations à effet social, est rappelée dans la communication de la Commission de mars 2014 sur l'investissement à long terme de l'économie européenne¹⁷.

Enfin, le Groupe d'Experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES)¹⁸ – créé suite à la communication de la Commission sur l'entrepreneuriat social (*Social Business Initiative - SBI*)¹⁹ – fait directement référence aux SIB dans son Rapport général de 2016²⁰. Ces derniers y sont décrits d'une part, comme un bon moyen d'augmenter les fonds privés disponibles pour les entreprises sociales et d'autre part, comme une façon de diminuer le risque couru par le secteur public lors d'investissements sociaux.

b) Parlement européen et Comité économique et social européen (CESE)

Les SIB n'ont été que très peu mentionnés jusqu'à présent dans les documents officiels produits par le Parlement européen. Cela dit, dans une résolution visant à répondre à la communication de la Commission de 2013 sur les investissements sociaux, le Parlement a confirmé qu'il était important que les États membres utilisent des outils de financement innovants afin d'inclure davantage le secteur privé dans le financement des services sociaux²¹.

Le CESE s'est quant à lui penché sur la question des SIB à deux reprises. Une première fois en 2014, dans un avis consacré à l'investissement à impact social²² où l'institution insiste sur la nécessité d'étudier les opportunités et défis que présentent les obligations à impact social afin d'éclairer les États membres sur les meilleures pratiques à adopter. En 2015 ensuite, dans un avis dédié à l'écosystème financier des entreprises

¹¹ Commission européenne, « Europe 2020 » : <http://bit.ly/1i2LinC>

¹² European Commission, COM(2010) 2020. Consulté sur <http://bit.ly/1KVJJul>

¹³ European Commission, COM(2010) 2020. *ibidem*.

¹⁴ European Commission, COM(2010) 2020. *ibidem*.

¹⁵ European Commission, COM(2013) 83 final. Consulté sur <http://bit.ly/1CZJzUk>

¹⁶ European Commission, COM(2013) 83 final. *ibidem*.

¹⁷ European Commission, COM(2014) 168 final. Consulté <http://bit.ly/1i14kpQ>

¹⁸ European Commission, « Experts Groups, Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES) » : <http://bit.ly/2dbnZMF>

¹⁹ European Commission, COM(2011) 682 final. Consulté sur <http://bit.ly/1zrKT7o>

²⁰ La version finale de ce Rapport a été présentée publiquement les 30 novembre et 1^{er} décembre 2016 lors d'une conférence sur l'économie sociale et les entreprises sociales organisée par la Présidence Slovaque du Conseil de l'Union européenne.

²¹ European Parliament, "Resolution of 12 June 2013 on the Commission Communication 'Towards Social Investment for Growth and Cohesion – including implementing the European Social Fund 2014-2020 (2013/2607(RSP))". Consulté sur <http://bit.ly/2jsMcFW>

²² Comité économique et social européen, Avis, « Investissement à impact social, INT/747 ». Consulté sur <http://bit.ly/2kdpMQE>

sociales²³ où le Comité s'interroge, sans toutefois apporter de réponse, sur la capacité de ces fameuses obligations à stimuler réellement le développement des entreprises de l'économie sociale.

c) OCDE

L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) produit régulièrement des rapports sur les SIB en coopération avec les services de la Commission. Selon l'OCDE, un SIB doit être compris comme un « *instrument de distribution de biens sociaux parmi ceux disponibles dans le cadre de l'investissement à impact social et ne constitue pas une politique (...). Les SIB ne doivent pas être utilisés pour remplacer les budgets publics qui financent les services sociaux mais seulement dans certains cas pour mobiliser des ressources supplémentaires, tester des interventions et encourager l'innovation* »²⁴.

L'institution souligne l'opportunité qu'ils représentent pour renforcer la transparence et la probité des mesures sociales : si le SIB est conçu soigneusement (au niveau de l'évaluation et des indicateurs mesurant l'impact social), il peut guider les dirigeants dans leur choix en montrant l'efficacité d'une mesure²⁵. L'OCDE rappelle cependant qu'il est difficile de tirer aujourd'hui des conclusions sur les SIB puisque, jusqu'à présent, il n'existe pour aucun d'entre eux une évaluation complète²⁶. Malgré tout, « *les SIB ont réussi à poser d'importantes questions au sujet des dépenses publiques en matière sociale et des conséquences de l'implication du secteur privé dans le domaine* »²⁷.

Lorsqu'on passe en revue la législation et les textes officiels européens abordant les SIB ou les obligations à impact social, force est de constater que les institutions communautaires, bien qu'intéressées, restent plutôt prudentes en la matière. Aucune position officielle n'a encore été prise à leur sujet. Le débat semble d'ailleurs jusqu'à présent inexistant au sein du Conseil de l'Union européenne.

Cette première section a cependant montré que la Commission n'attend pas l'unanimité des différents acteurs européens au sujet des SIB pour agir. Portée par les projets individuels des États membres, elle mène aujourd'hui un travail important, s'inscrivant dans une stratégie financière plus large qui vise à compléter les instruments européens de soutien aux politiques sociales et d'emploi. Ces avancées nous laissent penser que les SIB sont accueillis plutôt favorablement par les institutions communautaires.

II. LES SIB DANS LES ÉTATS MEMBRES

D'après les chiffres d'Instiglio²⁸, entreprise britannique active dans le montage des *Social Impact Bonds*, il y avait en juillet 2016 pas moins de 83 SIB lancés ou en cours de lancement dans le monde. Au sein des États membres de l'Union européenne, on en dénombre 43 dont 33 au Royaume-Uni.

²³ Comité économique et social européen, Avis, « Construire un écosystème financier pour les entreprises sociales, INT/770 ». Consulté sur <http://bit.ly/2j0vybs>

²⁴ OECD, "Social Impact Bonds: Promises and Pitfalls: Summary Report", 15 avril 2015. Consulté sur <http://bit.ly/2jN5Kga>

²⁵ OECD, "Social Impact Bonds: Promises and Pitfalls: Summary Report", *ibidem*.

²⁶ OECD, "Social Impact Bonds: State of play and lessons learnt", 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jsFwhQ>

²⁷ OECD, "Social Impact Bonds: State of play and lessons learnt", *ibidem*.

²⁸ Instiglio, *op. cit.*

1. ROYAUME-UNI

La genèse des SIB remonte à 2007 lorsque l'ex-Premier Ministre Gordon Brown demande à un organe de conseil indépendant (le CoSA – *Council on Social Action*) de « *générer des initiatives grâce auxquelles le gouvernement et les acteurs-clés concernés pourraient développer l'action sociale* »²⁹. Le CoSA a commencé à identifier une série de services sociaux coûteux qui pouvaient potentiellement gagner en efficacité si on s'attaquait aux causes des problèmes associés plutôt qu'à leurs conséquences.

C'est dans ce contexte qu'est apparu en septembre 2010 le tout premier SIB mondial, le *Peterborough Social Impact Bond*, lorsque l'ONG *Social Finance UK*, travaillant pour le compte du gouvernement britannique et financée par le secteur privé, lança un projet devant contribuer à la réduction de la récidive et à la réinsertion sociale³⁰. Il se base sur l'accompagnement intensif d'ex-détenus ayant passé moins de 12 mois en prison. Si, au bout de 7 ans, le taux de récidive avait baissé de 7,5% au sein d'un groupe de 3.000 ex-détenus de la prison de Peterborough, le ministère promettait aux investisseurs un taux d'intérêt de 13% en plus du remboursement des fonds investis.

Quatre ans après son lancement, le ministère de la Justice britannique a décidé de mettre un terme au projet pour le remplacer par un programme national de réinsertion. Pour RAND Europe, l'entreprise commissionnée par le ministère de la Justice pour évaluer le SIB Peterborough, l'expérience incite à la réflexion pour plusieurs raisons³¹ :

- a) Selon les acteurs du projet, la flexibilité de financement qu'apporte le SIB ainsi que son adaptabilité aux conditions locales et aux besoins de la population-cible en font un instrument innovant. Or, il faut souligner que ces caractéristiques ne sont pas forcément liées à l'architecture ou au fonctionnement du SIB puisqu'elles se retrouvent dans des initiatives financées différemment.
- b) L'accompagnement a surtout été matériel puisque les besoins des ex-détenus identifiés étaient en grande partie liés au logement, à l'argent et à l'emploi. Il est clair que la majorité de ces services n'ont en soi rien de novateur.
- c) La plupart des ex-détenus participant au projet se sont désengagés avant l'expiration de leur année de soutien disponible, après avoir profité des aides matérielles. Seulement un ex-détenu sur cinq était toujours en contact avec ses référents après trois mois, pour continuer à bénéficier de l'aide psychologique.

32 autres SIB existent au Royaume-Uni et poursuivent des objectifs très divers tels que la réduction du nombre de journées d'enfants malades en institution (SIB Essex County), la diminution du nombre de SDF (SIB Greater London Authority) ou la réunification de familles dites « dysfonctionnelles » (SIB Manchester). Les associations et les entreprises sociales sont de manière générale souvent forcées de prendre part à des contrats *Payment by Results* dans lesquels elles sont soumises à des obligations de résultats pour être rémunérées. Cela explique en partie leur intérêt pour les SIB – et donc leur prolifération au Royaume-Uni – puisque ces instruments transfèrent une partie du risque sur le secteur privé. Notre première note d'analyse, « *Social Impact Bonds : pour ou contre ?* »³², apporte davantage d'explications sur les raisons d'apparition de ces nouveaux outils.

2. FRANCE

Il est important de garder à l'esprit en quoi les SIB français – les contrats à impact social (CIS) – diffèrent des SIB anglais : les investisseurs privés sont rémunérés en fonction de l'impact social mais ne risquent pas de perdre l'entièreté de leur capital ; la perte est en effet limitée à un certain pourcentage en cas de non atteinte des objectifs fixés. En outre, l'instrument ne vise que le financement d'innovations sociales et évite de

²⁹ Foroogh Nazari Chamaki & Glenn P. Jenkins, "Social Impact Bonds: Implementation, evaluation and monitoring", avril 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jN3TYw>

³⁰ « Social Impact Bonds, véritablement de la finance sociale ? : Analyse », *Financité*, septembre 2014. Consulté sur <http://bit.ly/2jN8Oc0>

³¹ Rand Europe Corporation, "Evaluating the world's first Social Impact Bonds" : <http://bit.ly/2jUPIIC>

³² Hans Deblieck, « Social Impact Bonds : pour ou contre ? », Note d'analyse, *Pour la Solidarité*, décembre 2016.

remplacer des politiques publiques que les autorités ne peuvent plus financer. L'utilisation du terme contrat (au contraire du terme *bond* – obligation) cherche à montrer qu'il ne s'agit pas d'une classe d'actifs, échangeable sur les marchés financiers mais renvoie plutôt aux notions de travail commun, de co-construction et de solution³³.

Martine Pinville, Secrétaire d'État à l'économie sociale et solidaire, inspirée par les *Social Impact Bonds* et convaincue de leur caractère innovant, lançait en mars 2016 un appel à projet ayant comme objectif d'attirer – grâce aux CIS – de nouveaux investisseurs privés vers le traitement de problèmes sociaux³⁴. Les quatre projets sélectionnés ont été dévoilés en juillet 2016.

Parmi ceux-ci figure celui porté par l'association la Sauvegarde du Nord. L'organisation pointe le nombre d'enfants placés 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale dans le département du Nord et propose de « *mettre en œuvre un programme visant à intensifier l'accompagnement des mineurs en difficultés familiales et sociales par le biais d'un renforcement des services d'action éducative en milieu ouvert* »³⁵. Concrètement, la Sauvegarde met en place un groupe de dix éducateurs chargés de suivre de près les familles participantes et souligne les économies que réaliseront les autorités publiques en réduisant le taux de placement. 100 à 200 placements seraient ainsi évités en 3 ans, soit 4 à 8 millions d'euros d'économies pour un coût estimé à 1,4 million³⁶.

Avant même le début du projet, des critiques se font déjà entendre. Les objectifs chiffrés du CIS pourraient poser des problèmes éthiques ou cliniques car ils peuvent inciter les éducateurs à éviter le plus possible le placement, même dans les situations les plus complexes et graves³⁷.

3. BELGIQUE

Le seul SIB à l'heure actuelle en Belgique est porté par l'association Duo for a job, dans le cadre d'un partenariat entre Actiris (pouvoir public), Kois Invest (investisseur privé) et l'Observatoire bruxellois de l'emploi³⁸. L'organisation « *met en relation des jeunes, connaissant des difficultés d'accès au marché du travail du fait de leur origine ethnique et/ou géographique, avec des seniors expérimentés du secteur recherché, afin de les aider, les soutenir et les accompagner dans leur projet professionnel* »³⁹.

Selon Actiris, les investisseurs peuvent s'attendre à un rendement de 4%⁴⁰ mais pour que ces derniers récupèrent leurs fonds, il faut en fait que « *le taux d'insertion des jeunes pris en charge par Duo for a job dépasse de 10% celui d'un groupe de contrôle composé de 5 900 individus présentant le même profil* »⁴¹. Au-delà de 10%, les investisseurs toucheront une plus-value. Le choix du taux d'insertion comme seul indicateur de référence est critiqué par les dirigeants de l'association car selon eux, le projet a également le mérite d'améliorer la confiance en soi des participants, tout comme leur autonomie ou leur réseau de connaissances. Une autre critique émanant des jeunes fondateurs de Duo for a job concerne le profil très strict des jeunes à accompagner, imposé par Actiris : moins de 30 ans, résidant à Bruxelles et issus de l'immigration hors Union européenne. Cela exclut du processus des jeunes ne répondant pas à ces conditions mais faisant parfois face à une situation plus précaire.

Si la Région de Bruxelles-Capitale a d'ores et déjà approuvé le lancement de nouveaux SIB dans le domaine de l'emploi, sous l'égide d'Actiris, aucun développement de ce type ne semble d'actualité en ce qui concerne la Région wallonne et la Région flamande.

³³ Séverine Husson, « Les premiers contrats à impact social enfin sur les rails », *La Croix* [En ligne], juillet 2016. Consulté sur <http://bit.ly/29jT76c>

³⁴ « Les contrats à impact social, une expérimentation à suivre », *Le labo de l'économie sociale et solidaire* [En ligne], 18 mars 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jsD0sa>

³⁵ Jean-Claude Boual, « Les contrats à impact social ou comment la finance s'approprie le social », septembre 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jUQX58>

³⁶ Rudi Pignot, « Monde de la finance et changement sociétal : quel rôle et quelle place ? », septembre 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jmdFCh>

³⁷ Jean-Claude Boual, *op. cit.*

³⁸ « Social Impact Bonds, véritablement de la finance sociale ? : Analyse », *op. cit.*

³⁹ Duo for a job, « Qui sommes-nous ? ». Consulté sur <http://www.duoforajob.be/firm>

⁴⁰ Véronique Huens, « Social impact bonds : win-win ou marché de dupe? », *SAW-B*, 2014. Consulté sur <http://bit.ly/1p13yOr>

⁴¹ Julien Winkel, « Et si le financement privé était l'avenir de l'innovation sociale ? », *Alteréchos* [En ligne], juin 2014. Consulté sur <http://bit.ly/2jNgJ9r>

4. FINLANDE

Pour terminer ce tour d'horizon des SIB en Europe, il est intéressant de se pencher sur la Finlande, pays qu'on présente souvent comme un modèle en matière de distribution des biens sociaux mais qui, comme la majorité des États membres, fait face à d'importants défis de financement de l'action publique depuis 2008 et le début de la crise économique et financière⁴².

Selon certains observateurs, la Finlande pourrait économiser jusqu'à 1 milliard d'euros par an grâce aux SIB et à leur capacité d'agir à la source des problèmes sociaux et sanitaires. Deux SIB existent déjà en Finlande : le premier, lancé en 2015, s'attaque au problème de l'absentéisme au travail, concerne un groupe de 1.300 travailleurs et a l'ambition de réduire l'absence de 2,1 jours par employé et par année. Le second a pris son envol au printemps 2016 et vise l'intégration des migrants et réfugiés sur le marché du travail.

6 autres SIB finlandais sont entrés dans leur phase finale de planification tandis que 11 autres sont en préparation. Le pays est donc en passe de devenir un champion en la matière et mérite qu'on s'y attarde dans le futur.

D'autres États membres de l'Union ont lancé des *Social Impact Bonds* : les Pays-Bas (2 SIB), l'Allemagne, l'Autriche, l'Irlande et le Portugal (1 SIB chacun).

⁴² Ryan Little, "Finland bets on SIBs to solve social welfare challenges", *Alliance magazine* [En ligne], décembre 2015. Consulté sur <http://bit.ly/1YrNGta>

CONCLUSION

Les structures d'économie sociale et plus largement les porteur-se-s de l'action sociale doivent diversifier leurs sources de revenus pour répondre à la nécessité impérative de l'hybridation des ressources. C'est précisément ce que soulignait Christophe Itier, président du Mouves (Mouvement des entrepreneurs sociaux) et directeur de la Sauvegarde du Nord, association pour la protection de l'enfance, dans une interview pour le *Nouvel Obs* le 16 mai 2017.

« Trouver de nouveaux modes de financement du secteur associatif est une nécessité. »⁴³

La contraction de la dépense publique oblige les structures sociales à trouver des nouveaux fonds et à innover. Dans ce contexte, les SIB représentent une opportunité intéressante. On voit ainsi un intérêt grandissant des institutions européennes et internationales à propos de cet instrument. En outre, le phénomène connaît un développement important avec des initiatives locales qui fleurissent dans plusieurs États.

Néanmoins, certains s'inquiètent à juste titre d'un phénomène de « marchandisation de l'action sociale ». Il y a là un risque qui pourrait se traduire par le remplacement des objectifs visant à régler ou améliorer une problématique sociale par la recherche du profit. La pression des investisseurs privés pourrait pousser les acteurs sociaux à privilégier le succès du programme par rapport à un objectif chiffré et non à une amélioration du contexte social.

PLS sera attentif à ce que ce nouvel outil permette de stimuler les réponses aux besoins sociaux sans que cela affaiblisse les valeurs portées par le mot « social ».

⁴³ Corinne Bouchouchi, « Christophe Itier, candidat En Marche ! dans le Nord : "C'est la fin de l'Etat providence !" », *Le Nouvel Obs*, 16 mai 2017.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS OFFICIELS - RAPPORTS

- Banque européenne d'investissement, « Présentation de la plateforme européenne de conseil en investissement » : <http://bit.ly/2i4LwQ>
- Comité économique et social européen, Avis, « Investissement à impact social, INT/747 ». Consulté sur <http://bit.ly/2kdpMQE>
- Comité économique et social européen, Avis, « Construire un écosystème financier pour les entreprises sociales, INT/770 ». Consulté sur <http://bit.ly/2j0vybs>
- European Commission, COM(2010) 2020. Consulté sur <http://bit.ly/1KVJulp>
- European Commission, COM(2011) 682 final. Consulté sur <http://bit.ly/1zrKT7o>
- European Commission, COM(2013) 83 final. Consulté sur <http://bit.ly/1CZJzUK>
- European Commission, COM(2014) 168 final. Consulté <http://bit.ly/1i14kpQ>
- European Commission, “The Investment Plan for Europe, State of play”, 13 January 2016.
- European Parliament, “Resolution of 12 June 2013 on the Commission Communication ‘Towards Social Investment for Growth and Cohesion – including implementing the European Social Fund 2014-2020 (2013/2607(RSP))’”. Consulté sur <http://bit.ly/2jsMcfW>
- OECD, “Social Impact Bonds: Promises and Pitfalls: Summary Report”, 15 avril 2015. Consulté sur <http://bit.ly/2jN5Kga>
- OECD, “Social Impact Bonds: State of play and lessons learnt”, 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jsFwhQ>
- « Social Impact Bonds, véritablement de la finance sociale ? : Analyse », *Financité*, septembre 2014. Consulté sur <http://bit.ly/2jN8Oc0>

SITOGRAFIE OFFICIELLE

- Commission européenne, « Europe 2020 » : <http://bit.ly/1I2LinC>
- European Commission, “Experts Groups, Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES)” : <http://bit.ly/2dbnZMf>
- European Commission, “EU Programme for Employment and Social Innovation (EaSI)” : <http://bit.ly/2knbuAp>
- European Investment Fund, “Who we are”: <http://bit.ly/1Mo5j80>
- European Investment Fund, “The Social Impact Accelerator (SIA)”: <http://bit.ly/2jN9nm3>

ARTICLES ACADÉMIQUES, PRESSE, THINK TANK, BLOGS

- Jean-Claude Boual, « Les contrats à impact social ou comment la finance s'approprie le social », septembre 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jUQX58>
- Forough Nazari Chamaki & Glenn P. Jenkins, "Social Impact Bonds: Implementation, evaluation and monitoring", avril 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jN3TYw>
- Hans Deblieck, « Social Impact Bonds : pour ou contre ? », Note d'analyse, *Pour la Solidarité*, décembre 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2hO5oHN>
- Daniel Edmiston, "Social Impact Bonds: Opportunities and Challenges for Social Innovation", *Creating Economic Space for Social Innovation* (CrESSI), février 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jslcMn>
- Véronique Huens, « Social impact bonds : win-win ou marché de dupe? », *SAW-B*, 2014. Consulté sur <http://bit.ly/1p13yOr>
- Séverine Husson, « Les premiers contrats à impact social enfin sur les rails », *La Croix* [En ligne], juillet 2016. Consulté sur <http://bit.ly/29jT76c>
- Ryan Little, "Finland bets on SIBs to solve social welfare challenges", *@lliance magazine* [En ligne], décembre 2015. Consulté sur <http://bit.ly/1YrNGta>
- Hamzaoui Mejed, « Émergence et logiques de la politique d'activation du social et de l'emploi », *Pensée plurielle*, 2/2005 (n° 10), p. 19-28.
- Rudi Pignot, « Monde de la finance et changement sociétal : quel rôle et quelle place ? », septembre 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jmdFCh>
- Julien Winkel, « Et si le financement privé était l'avenir de l'innovation sociale ? », *Alteréchos* [En ligne], juin 2014. Consulté sur <http://bit.ly/2jNgJ9r>
- « Les contrats à impact social, une expérimentation à suivre », *Le labo de l'économie sociale et solidaire* [En ligne], 18 mars 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2jsD0sa>
- Corinne Bouchouchi, « Christophe Itier, candidat En Marche ! dans le Nord : "C'est la fin de l'Etat providence !" », *Le Nouvel Obs*, 16 mai 2017. Consulté sur <http://bit.ly/2qrUqvf>

RESSOURCES ÉLECTRONIQUES

- Instiglio, "Impact Bonds worldwide" : <http://bit.ly/2jsAceE>
- Duo for a job, « Qui sommes-nous? ». Consulté sur <http://www.duoforajob.be/firm>
- Rand Europe Corporation, "Evaluating the world's first Social Impact Bonds" : <http://bit.ly/2jUPIIC>

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

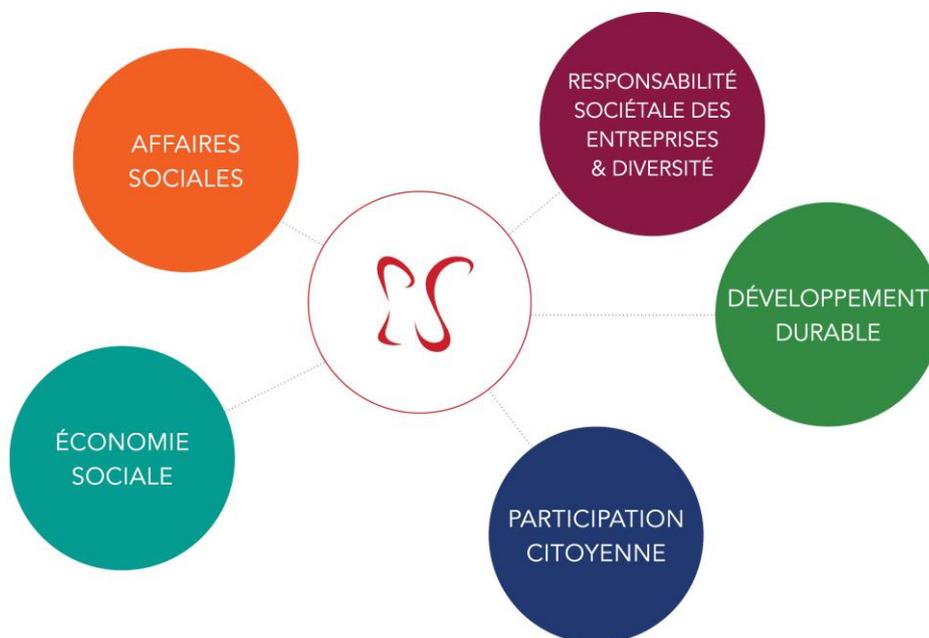
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Espaces de coworking et tiers-lieux : de l'équipe à la communauté.* Rémi Leturcq, mai 2017.
- *La transformation numérique dans l'Europe 2020 : un puissant levier d'inclusion.* Florent Losson, mai 2017.
- *Définanciariser le bien-être.* Daniela Gabor et Maria Magdalena Tancau, avril 2017.
- *L'éducation au développement durable en Europe.* Veronika Von Wachter, mars 2017.
- *L'éducation au développement durable : vecteur de transformation.* Veronika Von Wachter, mars 2017.
- *Être aidant-e : entre solidarité choisie et précarité subie.* Anna Métral, mars 2017.
- *ESS et Jeunesse: valeurs partagées.* Tiphaine Faure, mars 2017.
- *Politique énergétique de l'UE : quelles évolutions ?* Marie Schuller, février 2017.
- *La nouvelle politique énergétique de l'UE et ses enjeux.* Marie Schuller, février 2017.
- *Réchauffement climatique et migration : zoom sur un phénomène méconnu.* Marie Schuller, décembre 2016.
- *LGBTQ et discrimination professionnelle en Europe et aux États-Unis.* Océane Imbert, décembre 2016.
- *L'insertion professionnelle des réfugié-e-s : une nécessité qui rencontre des obstacles.* Anna Métral, décembre 2016.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS et SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS et SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Finance et bien-être, une réflexion participative.* Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables.* Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises.* Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France.* POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage.* Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises.* Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative.* Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, soucieuse de l'harmonie sociétale et environnementale des territoires susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles sont confrontées nos sociétés.

Le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ - PLS investit depuis plus de dix ans dans la promotion de ces nouvelles formes d'entreprendre et poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles pistes comme les emplois verts, les coopératives d'énergies renouvelables ou encore la culture vecteur d'inclusion.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

